



Section de Corse 2 rue Gabriel Péri 20000 Ajaccio

Lettre ouverte aux syndicats étudiants de l'Université de Corse

Récemment, vous avez organisé une manifestation publique contre une affiche, œuvre d'un étudiant de votre université, au prétexte que celle-ci constitue un blasphème. Votre action interpelle particulièrement la Ligue des Droits de l'Homme. Aujourd'hui, vous considérez que nous avons assez de problèmes à traiter et qu'il n'est pas besoin de revenir sur votre manifestation. Pourtant par votre action vous avez pris la responsabilité de susciter un débat.

Évidemment, devant une œuvre artistique, chacun a le droit à la critique et à la controverse. Quant au créateur, il sait que ce droit existe. C'est justement le fondement de sa démarche. Mais lorsque l'on va au-delà, lorsqu'on s'en prend à une œuvre, que l'on empêche sa diffusion dans l'espace public, alors on sort des limites de la démocratie. Car le droit de créer est une liberté fondamentale. Il est la liberté de s'exprimer.

L'actualité la plus récente nous rappelle particulièrement que, lorsque le créateur se réfère de manière dérangeante à la symbolique religieuse, certains n'hésitent pas à revendiquer l'ordre moral, une police des images et la censure. Dans les régimes autoritaires, pour ces mêmes raisons, c'est le créateur qui est réprimé.

Vous l'aurez compris, pour la LDH, et pour d'autres encore, votre protestation n'est pas une simple agitation passagère, un événement sans conséquence. Il interpelle sur des questions liées à la liberté et à la démocratie.

Nous sommes prêts à en débattre avec vous.

Ajaccio, le 19 novembre 2011